

cement et que l'on espère cette année terminer ce grandiose édifice. Il lui demandait d'en bénir le couronnement, exposant que cette bénédiction serait "tout à la fois une récompense pour les services accomplis jusqu'aujourd'hui et un puissant encouragement pour mettre cette année la dernière main à l'œuvre."

Le Souverain Pontife a répondu par ce billet à l'illustre prélat :

Du Palais du Vatican, 7 février, 1899.

Vous laisserez à la postérité un monument de la piété publique avec lequel il y en a peu qui puissent être comparés. Que vous ayez le bonheur de mettre la dernière main à l'édification de ce monument, comme nous le demandons à Dieu, qui vous a fait la grâce d'entreprendre une œuvre de si grande importance !

LÉON XIII, PAPE.

—Au commencement de ce mois, S. E. le cardinal Goossens, archevêque de Malines, a remis au Souverain Pontife une somme de 100,000 francs, première partie de la souscription organisée par l'association des journalistes catholiques belges en faveur du Saint-Siège et dont nous avons déjà parlé.

—Le dernier décret de la Congrégation de l'Index annonce la soumission de M. James Duggan, auteur de *Steps towards Reunion*.

FRANCE.—Nous avons noté à maintes reprises déjà le mouvement hostile à la Franc-Maçonnerie développé dans les foutes par les accointances de la secte avec la Juiverie, et quelques-unes des protestations soulevées par la faveur avec laquelle elle a été traitée, alors qu'on perquisitionnait dans les bureaux de diverses ligues. Nous allons continuer.

Tout récemment, "l'un des membres les plus influents du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France, l'un des mieux documentés," ainsi que s'exprime le *Temps*, auquel ce monsieur a fait ses confidences, a donné une grande interview exposant, au point de vue maçonnique, la situation légale de la secte et le caractère de son activité.

Nous ne relèverons dans ce factum, que ce qui regarde les principes de la Maçonnerie. La situation qu'elle occupe au regard de la loi française ne nous intéresse que dans une mesure très restreinte. D'ailleurs, ceux qui voudront s'édifier là-dessus trouveront dans la *Franc-Maçonnerie démasquée*, livraison de décembre 1898, une étude de M. P. Antonini sur la *Franc-Maçonnerie et la*

la  
le  
un  
el  
pi  
se  
Ja  
no  
qu  
tri  
les  
soc  
ma  
ma  
fay  
des  
Vo  
le c  
ten  
jou  
des  
ont  
Lign  
meu  
Par  
tères  
I  
rial d  
M  
I  
Quelq  
corpo  
tromp  
Mais c  
ciété s  
C  
raison  
des es  
tir for  
une Sc  
ésotéri  
No